



COMMUNIQUÉ

SITUATION DE L'UEHC DE LA ROCHE-SUR-YON

FO Justice PJJ Grand-Ouest porte à votre connaissance les avancées suite à la rencontre entre l'équipe de l'UEHC de La Roche-sur-Yon et la Directrice Territoriale.

L'objectif principal est la sécurisation des bâtiments suite aux incidents survenus le 3 novembre 2024.

Pour rappel, la mobilisation fait suite aux dégradations du bâtiment et la présence non autorisée d'individus extérieurs dans l'établissement.

Suite à un courrier soutenu et envoyé par **FO Justice PJJ Grand Ouest** en date du 26 novembre 2024, et en concertation avec l'équipe de l'UEHC, nous avons pu échanger sur le fond avec la Directrice territoriale (DT 44/85).

En accord avec l'équipe de l'UEHC de la Roche-sur-Yon, **FO Justice PJJ** a obtenu de la Directrice territoriale les mesures suivantes :

Renforcement des effectifs :

- ▶ Renforcement des équipes de jour et de nuit.
- ▶ Mise en place et respect du protocole de gestion des violences.

Accompagnement psychologique :

- ▶ Mise en place d'un soutien psychologique individuel pour les agents par le biais de la transmission d'un numéro vert.
- ▶ L'équipe est toujours dans l'attente d'un soutien collectif.

Mesures pour la sécurité des jeunes et des locaux :

- ▶ Réorientation d'un jeune suivi par le STEMOM de La Roche-sur-Yon (sous forme de PEAD).
- ▶ Suspension des admissions du 85.
- ▶ Information au Parquet et mise en place de contrôles réguliers par la police.
- ▶ Travail sur la problématique lors des réunions du CLSPD.

Sécurisation physique de l'établissement :

- ▶ La mise en place d'une société de sécurité assurant des rondes de sécurité sur les plages horaires de 18h à 8h du matin durant 15 jours, le temps des vacances de décembre.
- ▶ Réparation de l'interphone et des luminaires.
- ▶ Devis pour l'installation de dispositifs de protection individuelle (bipeurs d'alarme) pour les éducateurs en cours.
- ▶ Une demande d'installation de caméras de surveillance a été faite auprès de la préfecture pour le parking des agents.
- ▶ Une demande a également été faite auprès du service de la PJJ pour installer une caméra afin de filmer l'entrée du portail de la structure, avec la possibilité de flouter les visages.

Suivi des engagements :

FO Justice PJJ, en lien constant avec la direction territoriale et l'équipe, soutient ces mesures et veille à leur mise en œuvre effective. La sécurité des agents, des jeunes et des locaux reste une priorité afin de garantir le bon fonctionnement de l'UEHC dans un environnement sécurisé. Nous restons mobilisés pour veiller à ce que les engagements pris soient respectés.

FO Justice PJJ Grand Ouest salue néanmoins le dialogue social constructif avec la Direction Territoriale.

Nous resterons vigilants afin de sécuriser le cadre de travail de tous les agents de la structure.

FO PJJ reste toujours du côté des conditions de travail des agents

Fraternellement,

Le Bureau Régional FO Justice PJJ Grand Ouest

le 14 février 2025



Notre *FO*orce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes